

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8^{ème} Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.80/12.21

Objet : GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine – Ville de Lillebonne
Modification de la représentation de la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale

Délibération n°: D.80/12.21

**Objet : GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine – Ville de Lillebonne
Modification de la représentation de la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale**

Madame le Maire indique que par suite de la démission de Madame Virginie RUFFIN MICHEL de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, le siège de 4^{ème} membre titulaire chargé de représenter la commune à l'Assemblée Générale du GIP est devenu vacant.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,

Vu la convention de constitution du GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Caux Vallée de Seine-Ville de Lillebonne qui prévoit, dans son article 19, la composition de l'assemblée générale du GIP à savoir la désignation, par l'assemblée délibérante, des représentants titulaires des collectivités adhérentes (sachant que le CHI et la Commune de Lillebonne, membres fondateurs, disposent d'un nombre égal de représentants fixé à 9 pour le CHI – parmi lesquels son Directeur ou son représentant – et à 9 pour la Commune de Lillebonne – parmi lesquels son Maire ou son représentant –) et qu'ils doivent désigner, en plus de ces membres titulaires, des membres suppléants et ce, en nombre égal, soit 9 membres suppléants pour chaque fondateur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.48/06.20 du 25 juin 2020, portant désignation des élus titulaires et suppléants chargés de représenter la Ville de Lillebonne à l'assemblée générale du GIP,

Considérant la nécessité de pourvoir, par délibération, au remplacement de Madame Virginie RUFFIN MICHEL, démissionnaire de ses fonctions d'Adjointe au Maire et Conseillère Municipale, dont le siège de 4^{ème} membre suppléant chargé de représenter la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale du GIP est devenu vacant,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la présente désignation, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner en qualité de représentant de la Commune à l'Assemblée Générale du GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine :
 - en qualité de 4^{ème} membre titulaire :
Monsieur Thierry GIMAY
(en remplacement de Mme Virginie RUFFIN MICHEL).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,

Délibération n°: D.80/12.21

**Objet : GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine – Ville de Lillebonne
Modification de la représentation de la Ville de Lillebonne à l'Assemblée Générale**

Suite à cette modification, la représentation de la Ville de Lillebonne à l'assemblée générale du GIP Restauration Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine-Ville de Lillebonne est la suivante :

> au titre des représentants de la Commune de Lillebonne (Conseil Municipal) :

○ *5 élus titulaires :*

- 1 : Mme Christine DÉCHAMPS
- 2 : M. Kamel BELGHACHEM
- 3 : Mme Fabienne MANDEVILLE
- 4 : **M. Thierry GIMAY**
- 5 : Mme Emmanuelle PATIN

○ *5 élus suppléants :*

- 1 : M. Pascal SZALEK
- 2 : M. Sébastien MORO
- 3 : Mme Marie-Hélène LONGO
- 4 : M. Junior MOUDJIH A FIONG
- 5 : Mme Chantal BEAUDOIN

> au titre de la Commission enfance, scolarité, jeunesse :

- M. Johan GONZALEZ, en qualité de membre titulaire,
- Mme Brigitte POLLET en qualité de membre suppléant.

> au titre de l'administration :

- en qualité de membre titulaire : la directrice du Pôle « Éducation, propreté des bâtiments, démocratie participative et vie des quartiers »
- en qualité de membre suppléant : la responsable du service « propreté des bâtiments et restauration scolaire ».